

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGÈRE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Lionel ROUSSET à Joël BEZANGER, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 26 Mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

**DELIBERATION N° 2025-02-11- ACCES RAMPE DE SKATE**

**Approbation du projet, demande d'une aide à la Mutuelle Sociale Agricole et à la Caisse d'Allocation Familiale**

Alain VERMOREL, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune a déjà sollicité le soutien de la CAF de la Corrèze pour ce projet de rampe de skate, et informe le Conseil que ce dossier est reporté par la CAF, à une commission de ce mois de juin. M l'adjoint au Maire indique qu'il y a donc lieu de candidater à nouveau, pour intégrer un changement dans le prévisionnel financier, avec accès.

Par ailleurs, l'adjoint au Maire précise qu'il peut être également sollicité le concours de la MSA sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet d'accès à la rampe de skate d'un montant de 6.353,11 € TTC

**SOLLICITE** le concours financier de la CAF et de la MSA

**APPROUVE** le tableau de financement suivant :

DEPENSES HT		RESSOURCES HT	
Travaux accès Rampe de skate	4792.80 €	CAF (40%)	2117.70 €
Matériel	501.46 €	MSA (40%)	2117.70 €
		Commune de Meymac (20%)	1058.85 €
<b>TOTAL</b>	<b>5294,26 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5294,26 €</b>

**DONNE TOUS POUVOIRS** à M le Maire ou à son adjoint délégué en cas d'absence, pour l'avancement de ce dossier.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,  
Le 31 Mars 2025

Le Maire,

*Philippe Brugère*

Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture  
N° 2025-02-11-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de réception préfecture : 02/04/2025